

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2018

L'an 2018, le 6 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 10

- Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, PLANEL Régis, SEBILLE Marie, RUIZ Frédéric, RIVERA Karine, CASTEL Colette, ESCACH Estelle.
- Procuration : MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques
THOREAU Josiane a donné procuration à CERUTTI Mireille
CHOURREU Daniel a donné procuration à QUIEF Jean-Paul
- Absent excusé : ALANDRY Marisa

Secrétaire de séance : ESCACH Estelle.

Avant de commencer la séance monsieur le Maire souhaite rendre à des Couizanais qui sont décédés récemment : M. Ange Diaz, Mme Campillo, M. Henri Mariou, et demande qu'on ait une pensée pour eux.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 29/10/2018.

ORDRE DU JOUR

1 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF Adjoint aux finances. Celui-ci informe qu'il est nécessaire de faire des modifications des budgets M14 et M49, car certains crédits votés sont insuffisants :

M14 Ouverture de crédit :

dépenses INVESTISSEMENT			recettes INVESTISSEMENT		
Opération	article	Montant	chapitre	article	montant
240	2313	5 000.00	10	10223	4 745.15
250	2315	15 145.15	13	1321	15 400.00
260	2315	2 764.00	13	1323	- 5 000.00
			13	1326	2 764.00
			13	1328	5 000.00
TOTAL		22 909.15			22 909.15

M14 Virement de crédit

DEPENSE FONCTIONNEMENT		
chapitre	article	Montant
011	60 633	- 1 000.00
014	739221	1 000.00

M49 Virement de crédit

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
chapitre	article	Montant
011	61523	+ 25 000.00
65	658	- 25 000.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2 – INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait pris une délibération en 2015 afin d'accorder une indemnité au receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Couiza, Monsieur Philippe VALLEREAU de la Trésorerie de Limoux est le comptable public de la commune depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il est donc nécessaire de délibérer pour l'attribution de l'indemnité de conseil au nouveau perceuteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette indemnité.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION INTEMPERIES 15 OCTOBRE 2018 : REMISE EN ETAT DE VOIRIE ET OUVRAGE D'ART

Monsieur le Maire rappelle les dégâts importants causés par les intempéries du 15 octobre 2018 sur de nombreuses voies et chemins communaux.

L'Agence Technique Départementale a réalisé un document de recensement et d'estimation des dommages.

Les voies et chemins concernés sont les suivants :

- Impasse des jardins
- Promenade de Gournet
- Impasse de Gournet
- Chemin du Pech
- Rue de Salz
- Impasse Belloc (accès pompe de relevage)
- Chemin des Patiasses
- Chemin de Jaffus
- Chemin de la Serre
- Chemin du Mont Joseph (accès Relais de Télévision)
- Chemin de Rennes le Château
- Route des Pyrénées à l'angle de la Rue de Salz.

Le montant prévisionnel des coûts et dommages est estimé à 94 602.60 Euros HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de déposer une demande de subvention dans le cadre des INTEMPERIES 2018 pour les travaux de « REMISE EN ETAT DE VOIRIE ET OUVRAGE D'ART, le plan de financement sera complété lors de l'instruction de la demande.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION INTEMPERIES 15 OCTOBRE 2018 : PREVENTION INONDATION – PROTECTION SALLE POLYVALENTE ET PARKING

Toujours suite aux intempéries du 15 octobre 2018, Monsieur le Maire indique que la rivière Aude a débordé et a recouvert les berges de l'Aude et le parking, pour arriver au pied de la salle polyvalente. Heureusement aucun véhicule n'était stationné lors de la crue, mais ce parking est souvent occupé.

Il propose de faire réaliser des travaux de protection de ce parking et de la salle polyvalente en cas de nouvelle crue qui pourrait avoir des conséquences plus graves sur ce secteur de la commune.

Les travaux envisagés consistent en une mise en sécurité du parking et de la salle polyvalente par :

- Un terrassement et un enrochement pour la protection des berges
- L'installation de mobilier urbain : potelets, barrières... pour interdire le stationnement en cas de danger.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 20 475.00 €uros HT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention dans le cadre des INTEMPERIES 2018 pour les travaux de « PREVENTION INONDATION – PROTECTION SALLE POLYVALENTE ET PARKING ».

5 – DEMANDE DE SUBVENTION INTEMPERIES 15 OCTOBRE 2018 : REMISE EN ETAT DU RESEAU ASSAINISSEMENT – TRAVAUX D'URGENCE DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la crue du 15/10/2018, il y a eu nécessité de faire réaliser un curage du réseau d'assainissement pour désobstruction des parties inondées soit :

- Place de l'Eglise, Route des Pyrénées, Place Denis, Rue Vieille, Rue Pigeonnes, Berges de la Salz, Rue du Vieux cimetière, Rue des écoles, Rue de la Rampe.

Au niveau du Château des Ducs de Joyeuse, le réseau d'assainissement a également été fortement endommagé, ce qui a nécessité une reprise de la conduite avec évacuation des déchets et remise en état du site.

Les travaux ont été réalisés pour un coût total de 6 292.84 €uros HT soit 7 551.41 €uros TTC.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention dans le cadre des INTEMPERIES 2018 pour les travaux de « REMISE EN ETAT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : TRAVAUX D'URGENCE DE FONCTIONNEMENT ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2 COURTS DE TENNIS ET D'UN LOCAL AU TENNIS CLUB DE COUIZA

Monsieur le Maire rappelle que les 2 courts de tennis situés à proximité du gymnase, ont été reconstruits récemment.

Il propose d'établir une convention avec l'Association TENNIS CLUB DE COUIZA pour la mise à disposition exclusive et gratuite de ces 2 courts de tennis neufs ainsi que du local (club house) : en contrepartie l'Association s'engagerait à entretenir correctement les 2 courts et serait seule responsable en cas de dommage subi.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les termes de cette mise à disposition pour une durée de 10 ans renouvelable, et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérant que la commune souhaite apporter son soutien à l'Association, dans la mesure où celle-ci mène des actions positives pour la commune depuis de nombreuses années (activité sportive pour enfants et adultes), le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

7 – INTEGRATION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part d'une demande qui lui a été adressée par des habitants de Peyromäïago qui souhaiteraient que le chemin d'accès à leur propriété soit intégré à la voirie communale.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait accepté le principe d'intégrer des voies privées et réseaux afférents de lotissements, dans le domaine de la commune, lorsque les copropriétaires en feraient la demande et à condition que ces voiries soient en bon état.

Les services techniques ayant constaté que ce chemin ne demande pas un traitement immédiat Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de délibérer.

Madame Karine RIVERA sort de la salle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure d'intégration de ce chemin dans la voirie communale.

Madame RIVERA revient dans la salle du Conseil Municipal.

8 – QUESTION DIVERSES

1 - signature d'un avenant à un dossier SYADEN

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés dans la cadre de la «**Sécurisation BT RD 118 sur poste COUIZA**» ont engendré une modification des couts par rapport à ceux estimés initialement.

Il convient donc que le Conseil municipal délibère sur les montants réajustés et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initialement signée avec le SYADEN.

A - Pour information, le SYADEN réglera pour cette opération :

Réseau d'électricité (ER) **75 348 € TTC**

Travaux d'éclairage public (EP) **5 160 € TTC**

Travaux de communications électroniques **2 200 € TTC**

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité **6 279 € HT**

Travaux d'éclairage public **5 160 € TTC**

Travaux de communications électroniques **2 200 € TTC**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **2 580 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYDEN ainsi que son plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2 – informations diverses :

Monsieur le Maire tient à féliciter les conseillers municipaux et le personnel ainsi que Faites de Couiza un Jardin, pour les décos de Noel.

Les vœux à la population se dérouleront le 11 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Artistes à suivre : il a été décidé de reporter la participation de la commune à l'année prochaine.

Le feu d'artifice aura lieu le 12 juillet 2019.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20h00.

Vu le Maire

Jacques HORTALA